

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

9^e séance, 24^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 24 mai 2022 à 18 h, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du comité exécutif présents :

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif et parent d'un élève
Madame Ève Lapointe, présidente du CA (membre d'office) et parent d'un élève
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant

Membre du comité exécutif absent :

Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Madame Amina Sai, directrice par intérim des Services des ressources matérielles (pour tous les points)

Membres du public :

Monsieur Alexandre Briand, membre du conseil d'administration
Monsieur Djika Mondonga, directeur de l'École de l'Étoile

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, souhaite la bienvenue aux membres.

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur Carl Lavoie propose l'ouverture de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 mai 2022 à 18 h 01.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

CEX-21-22-061

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant et ;

DE RETIRER le point 2.4 – Services des ressources matérielles (SRM)
– Location de conteneurs à déchets – Adjudication de contrat

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du comité exécutif
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2022
 - 1.5.2 Suivi au procès-verbal
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC)
– Achat d'une grue conventionnelle sur chenilles
Manitowoc – Adjudication de contrat
- 2.2 Services des ressources matérielles (SRM) – Services
spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager 2 ans)
– Adjudication de contrat
- 2.3 Services des ressources matérielles (SRM) – Services
spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager 3 ans)
– Adjudication de contrat

3.0 Information

Aucun point.

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des membres

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal du comité exécutif

CEX-21-22-062

**1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du
26 avril 2022**

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 26 avril 2022 a été remis à tous les membres du comité exécutif dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 26 avril 2022 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

1.5.2 Suivi au procès-verbal

Un suivi au procès-verbal est fait.

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

**CEX-21-22-063
SRM**

2.1 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Achat d'une grue conventionnelle sur chenilles Manitowoc – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO220329-60 réalisé par les Services des ressources matérielles, dans le but d'acquérir une grue conventionnelle sur chenilles Manitowoc pour le Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC);

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues, réalisée le 29 avril 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de toutes les offres reçues effectuée par le CNCEC et leur conclusion que les offres suivantes répondent de façon satisfaisante au devis technique, à leurs besoins et à leur budget.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Nadeau et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Consultants F. Drapeau inc., de Saint-Mathieu-de-Beloeil, le contrat pour l'acquisition d'une grue conventionnelle sur chenilles Manitowoc, pour un montant de 765 600 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CEX-21-22-064
SRM**

2.2 Services des ressources matérielles (SRM) – Services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager 2 ans) - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO220502-68 réalisé par les Services des ressources matérielles, afin d'obtenir des soumissions sous enveloppes cachetées pour des services en hygiène et salubrité (entretien ménager) pour divers établissements du Centre de services scolaire des Navigateurs, et ce, d'une durée de 2 ans;

ATTENDU l'ouverture de la seule soumission reçue, réalisée le 24 mai 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de la soumission reçue, effectuée par madame Christine Maltais, agente d'administration pour les Services des ressources matérielles;

ATTENDU l'autorisation de la dirigeante de l'organisme.

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *ML entretien multiservices*, le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécuté à l'École des Pixels (lot #1), pour un montant de 134 002 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 2 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *ML entretien multiservices*, le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécuté à l'École de la Berge (lot #2), pour un montant de 111 300 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 2 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *ML entretien multiservices*, le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécuté à l'École de la Falaise (lot #3), pour un montant de 113 219 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 2 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *ML entretien multiservices*, le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécuté à l'École de l'Amitié (lot #4), pour un montant de 132 472 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 2 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *ML entretien multiservices*, le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécuté au Centre administratif (lot #5), pour un montant de 152 490 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 2 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CEX-21-22-065
SRM

2.3 Services des ressources matérielles (SRM) – Services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager 3 ans) - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO220502-69 réalisé par les Services des ressources matérielles, afin d'obtenir des soumissions sous enveloppes cachetées pour des services en hygiène et salubrité (entretien ménager) pour divers établissements (6 lots) du Centre de services scolaire des Navigateurs, et ce, d'une durée de 3 ans;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 24 mai 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de toutes les offres, effectuée par madame Christine Maltais, agente d'administration pour les Services des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *ML entretien multiservices*, le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécuté au Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (secteur Saint-Romuald) (lot #1), pour un montant de 229 998 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *ML entretien multiservices*, le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécuté à l'École du Ruisseau (lot #2), pour un montant de 306 660 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *ML entretien multiservices*, le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécuté au Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL) (lot #3), pour un montant de 244 300 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *ML entretien multiservices*, le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécuté au Centre de formation en montage de ligne (CFML) (lot #4), pour un montant de 191 072 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *ML entretien multiservices*, le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécuté à l'École La Mennais (lot #5), pour un montant de 207 310 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *ML entretien multiservice*, le contrat de service en hygiène et salubrité à être exécuté au Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) (lot #6), pour un montant de 295 974 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CEX-21-22-066

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Nadeau et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité



Ève Lapointe
Présidente



Sandra Cauchon
Secrétaire générale